



L'ÉCHO AUCALEUEN



ÉTÉ 2024 - N°157
ISSN 1143-5313

20
TERRE
DE JEUX
24

SAMEDI
7 septembre 2024
9h00 - 18h00

Forum des Associations

Salles Némée et Houdet – Route de Dinard, DINAN



Restauration
Démonstrations sur place

DINAMO! Ligne 1



L'ÉDITO DU MAIRE |

Le Maire, Christophe OLLIVIER



Eh bien, ça y est, la circulation est réouverte dans le centre bourg. Il est à noter que les délais ont été tenus. En pages centrales, vous trouverez le nouveau plan de circulation. J'attire votre attention sur les limitations de vitesse ainsi que sur les priorités à droite.

Pour continuer sur les travaux, nous relançons l'appel à volontaires pour la construction d'une partie du mobilier urbain (en atelier participatif) qui prendra place dans le centre bourg, mais aussi pour l'entretien du sentier du Ruet.

Cet été 2024, cela fera 80 ans, le 2 août, qu'Augustin Leguen a été assassiné par les Nazis. Nous marquerons cette date d'une façon particulière avec la cérémonie à la stèle devant l'entrée de l'ancien camp militaire, puis nous nous rendrons à Quévert où nous cheminerons sur les lieux des événements et nous finirons par la projection d'un film sur la vie d'Augustin Leguen.

En cette période électorale, mais surtout quotidiennement, il est important de se rappeler que le vivre ensemble implique le respect des uns et des autres, le respect des règles de vie en société et la capacité et la volonté de se parler, de s'écouter sans s'agresser.

C'est aussi sortir ses poubelles uniquement pour la levée, puis les ramasser ; de même pour les sacs jaunes. Cette règle sera évidemment encore plus importante lors du passage à un cycle de levée tous les 15 jours et le déploiement des bacs jaunes, qui devraient intervenir au premier semestre 2025 (cycle alternant 1 semaine relevage des bacs jaunes, 1 semaine bacs ordures ménagères).

Enfin le vivre ensemble, c'est aussi respecter les horaires des travaux extérieurs bruyants et faire en sorte de ne pas créer de nuisances, en particulier sonores pour le voisinage.

C'est d'autant plus important que désormais nous allons vers des logements de plus en plus proches les uns les autres, la densification qui s'impose avec le Zéro Artificialisation Nette allant dans cette direction. C'est le sens de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, avec une nouvelle diminution des surfaces urbanisables.

Je vous souhaite à tous un bon été.

SOMMAIRE

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS
DE CONSEILS MUNICIPAUX.....3

L'ACTION SOCIALE.....8

LES INFORMATIONS LOCALES.....9

L'ENSEIGNEMENT.....16

LA VIE ASSOCIATIVE.....18

ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS....20

LES DATES À RETENIR.....21

MÉMO.....22

Directeur de publication :
Le Maire, Christophe OLLIVIER



EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le compte rendu intégral de chaque séance est disponible en mairie et sur le site de la mairie : www.aucaleuc.fr

SÉANCE DU
10 AVRIL 2024

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VERITÉ.

Absents représentés : Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ, Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Pascal RENAUDIN, Grégoire COURTOIS ayant donné pouvoir à Samuelle RABASTE.

• Taxes directes locales : taux 2024.

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances fait le point sur les finances communales :

Il explique qu'au cours des 5 dernières années, le résultat annuel de fonctionnement de la commune est passé de 165 000 € à 126 000 € soit une baisse de près de 25 % de l'autofinancement. Il ajoute que la commune aura de nouveau besoin cette année de recourir à un emprunt d'environ 100 000 € pour équilibrer son budget. C'est pour ces raisons que la commission finances propose d'augmenter les taxes directes locales de 4,5 %.

Monsieur Le Maire rappelle que la réforme de la fiscalité directe locale de 2021 a supprimé, pour les communes, les recettes de taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Cette perte de recettes n'a pas été compensée intégralement. Ces recettes manquent aujourd'hui aux finances communales. Pour conclure, M. CHEVÉ précise que les taux d'imposition n'ont pas bougé depuis 2019 et qu'ils ne bougeront plus d'ici la fin du mandat en 2025 et 2026.

Il est proposé de suivre l'avis de la commission finances d'augmenter les taux de 4,5 % et de voter ainsi les taux suivants :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024 votés	Produits attendus pour 2024
Taxe foncière bâti (TFB)	590 300	38,39 %	226 616 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	21 500	73,16 %	15 729 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	35 100	17,54 %	6 157 €
TOTAL :			248 502 €

✓ Approbation par 10 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

• Modalités d'amortissement sur le budget communal suite au passage à la nomenclature budgétaire M57 :

Conformément à l'article L.2321-2 alinéa 28 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées constituent des dépenses obligatoires pour les communes de moins de 3 500 habitants (exemple : subvention d'équipement versé au SDE dans le cadre des effacements de réseaux).

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement suivantes à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations :

- **1 an** lorsque la dépense est **inférieure à 500 €**
- **5 ans** lorsque la dépense est comprise **entre 500 € et 5 000 €**
- **15 ans** lorsque la dépense est comprise **entre 5 000 € et 50 000 €**
- **25 ans** lorsque la dépense est comprise **entre 50 000 € et 100 000 €**
- **30 ans** lorsque la dépense est **supérieure à 100 000 €**

✓ Approbation à l'unanimité

● Fongibilité des crédits budgétaires en M57 :

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, la commune est appelée à définir sa politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

✓ **Approbation à l'unanimité**

● Budget primitif communal 2024 :

Monsieur CHEVÉ Jacques, présente à l'assemblée le budget primitif 2024 prévu au vote sur proposition de la commission finances. Le budget de la commune s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	853 642, 26 €	Recettes	748 023, 00 €
Dépenses	853 642, 26 €	Dépenses	748 023, 00 €

Il est à noter l'importance du budget d'investissement qui est lié principalement au réaménagement du centre bourg, puisqu'au total il est budgété 619 783,00 € sur cette opération.

✓ **Approbation à l'unanimité**

● Attribution des subventions 2024 :

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, présente les différentes subventions aux associations communales et extérieures prévues au vote sur proposition de la commission finances :

Associations communales		Associations et organismes extérieurs	
Amicale Laïque	120 €	La Chamaille	464 €
Association Gym Pour Tous	120 €	Chambre de Métiers & de l'Artisanat Auceleuc et Ploufragan (4 élèves)	150 €
Club du 3 ^{ème} âge / Club de l'amitié	120 €	Eaux et Rivières de Bretagne	50 €
Société de chasse	120 €	Fond local d'Aide aux Jeunes	350 €
Handisports Loisirs	120 €	Restos du Cœur	150 €
USEP Auceleuc	120 €	Quatre Vaulx-Les Mouettes	150 €
USEP Auceleuc (subvention sorties scolaires)	2 721 €	Steredenn (Foyer de Jeunes Travailleurs)	60 €
		France ADOT 22	50 €
		Pupilles de l'école publique de Dinan	50 €
		Solidarité Pays de Dinan (Banque alimentaire)	150 €
		Protection civile	100 €
		L'enfant dans la Ville - Dinan	100 €
		Secours Populaire Français (pays de Dinan)	100 €
		Don de Sang Bénévole du Pays de Rance	100 €
Total associations communales	3 441 €	Total associations et organismes extérieurs	2 024 €

✓ **Approbation à l'unanimité**

● Sécurisation des abords de la salle polyvalente : choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du vote du budget primitif 2024, une ligne a été prévue pour la sécurisation des abords de la salle polyvalente afin de limiter l'accès au parking.

Ces travaux consistent en la pose de 100 mètres linéaires de bordures de béton coulées au niveau de l'accès véhiculé avec la création d'une chicane.

Il sera également installé 35 blocs de roches bétonnés dans les espaces verts qui bordent le parking de la salle polyvalente.

✓ **Approbation par 11 voix pour et 2 abstentions de la proposition faite par l'entreprise COLAS de Miniac-Morvan pour un montant de 18 800, 00 € HT soit 22 560, 00 € TTC.**

● Points d'actualité divers :

Point sur les travaux d'aménagement du centre bourg :

Des travaux complémentaires sont prévus : repose de bordures dans la rue de la Mairie, petit complément en enrobé dans la rue du Châtelet, réfection de l'accès au garage de la commune à côté du square de la Mairie et petit complément en enrobé vers le Vieux Bourg.

Ces travaux complémentaires devront faire prochainement l'objet d'un avenant lorsque le chiffrage définitif des travaux sur le réseau des eaux pluviales sera connu.

Enfin, en complément de ces travaux, du mobilier sera construit et installé par des bénévoles dans le centre bourg. Ce mobilier prévu provient d'une réflexion d'un groupe de travail incluant l'atelier Ersilie, les élus du groupe aménagement, les élèves de l'école et leurs enseignants, les éclaireurs, et tous les acauleuens volontaires et bénévoles. Il est prévu une boîte à livres, des appuis vélos, un espace scénique sur la pelouse de la bibliothèque, un espace gradin contre le mur de l'église. D'autres mobiliers seront réalisés en 2025.

● Dinan Agglomération : points d'actualité

Politique déchets :

Lors du dernier Conseil Communautaire du 25 mars, il a été adopté la création d'une part incitative dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Monsieur le Maire précise qu'il a voté contre cette décision notamment pour ne pas défavoriser les familles nombreuses. La création de la part incitative a été approuvée par 63 votes pour, 20 abstentions et 5 votes contre.

Service de transport des personnes à mobilité réduite :

Dinan agglomération a depuis le 2 avril lancé un service en porte-à-porte à la demande pour les personnes à mobilité réduite pour se déplacer sur Dinan Agglomération suivant son secteur. Il est possible de réserver son trajet par téléphone ou via le site de Dinan Agglomération.

SÉANCE DU
19 JUIN 2024

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VERITÉ.

Absents représentés : Jacques CHEVÉ ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER, Valérie GALLAND ayant donné pouvoir à Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Samuelle RABASTE.

● Tarifs de cantine et garderie pour l'année scolaire 2024-2025 :

L'entreprise CONVIVIO (prestataire de confection des repas) augmente les tarifs des repas enfant et adulte de 4,5 % à compter de la rentrée scolaire 2024 soit une augmentation de 17 centimes le repas enfant et 22 centimes le repas adulte.

Cette augmentation porte le prix du repas facturé par CONVIVIO à 3,74 € le repas enfant et à 5,09 € le repas adulte.

Les dernières augmentations ont été prise en charge pour toute ou partie par la commune. Cette année

il est proposé de répercuter la majorité de la hausse en appliquant une augmentation de 15 centimes qui ne concernera que les 2 tranches les plus élevées de quotient familial. En effet, le dispositif de tarification sociale, selon le quotient familial CAF des familles, mis en place l'année dernière sera reconduit cette année. Ce dispositif pourra perdurer aussi longtemps que l'État s'engagera à verser l'aide financière correspondante.

Il est donc proposé de voter les tarifs suivants :

Repas Cantine	Quotient familial	Tarifs 2023/2024	Tarifs 2024/2025
Repas enfant	Tranche 1 : de 0 à 1000	1 €	1 €
	Tranche 2 : de 1001 à 1300	3,20 €	3,35 €
	Tranche 3 : supérieur à 1300	3,35 €	3,50 €

Repas Cantine	Tarifs 2023/2024	Tarifs 2024/2025
Repas adulte et stagiaire	4,90 €	5,10 €

Concernant la garderie, Monsieur le Maire précise que la commune a fait le choix de geler les tarifs depuis 6 ans et qu'il est proposé de les geler de nouveau cette année, soit :

Garderie	Tarifs 2023/2024			Tarifs 2024/2025		
	Matin	Soir	Journée	Matin	Soir	Journée
1 enfant	1,60€	1,80€	3,40€	1,60€	1,80€	3,40€
2 enfants	2,00€	2,40€	4,40€	2,00€	2,40€	4,40€
3 enfants	2,10€	2,70€	4,80€	2,10€	2,70€	4,80€
4 enfants	2,10€	2,90€	5,00€	2,10€	2,90€	5,00€

✓ Approbation à l'unanimité

● **Marché de travaux avec l'entreprise COLAS pour l'aménagement du centre bourg : avenant n° 2.**

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, explique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de la tranche 2 (tranche optionnelle) d'aménagement du centre bourg et comme cela avait déjà été évoqué lors du dernier conseil municipal, des travaux complémentaires ont dû être réalisés par rapport à ce qui était prévu au marché initial. En effet, notamment pour des raisons de sécurité, des bordures, de l'enrobé et des panneaux complémentaires doivent être installés. De plus, plusieurs surprises ont eu lieu quant à la réalisation des travaux sur le réseau des eaux

pluviales (tailles des réseaux différentes de celles annoncées et réseau par secteur d'une qualité médiocre). Ces modifications sur les travaux « eaux pluviales » représentent plus de 50 % de l'avenant.

✓ **Approbation à l'unanimité de l'avenant n° 2 de l'entreprise « COLAS » pour le marché d'aménagement du centre bourg - tranche optionnelle pour un montant de 42 583,10 € HT portant ainsi le montant total de la tranche optionnelle à 351 595, 10 € HT soit 421 914, 12 € TTC.**

● **Indemnités de fonction des élus : mise à jour de la délibération du 13 décembre 2023.**

Monsieur le Maire explique qu'à la demande du Service de Gestion Comptable de Dinan (trésorerie), la délibération n°2023-53 du 13/12/2023 doit être administrativement ajustée.

En effet, une réforme de l'État avec effet au 1^{er} janvier 2024 augmentait automatiquement chaque indice majoré de 5 points pour toute la fonction publique.

Le Service de Gestion Comptable de Dinan demande donc une nouvelle délibération avec son tableau annexe qui corresponde exactement aux montants liquidés (différence de quelques euros).

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là uniquement d'une délibération de régularisation car fondamentalement, la délibération de 2023 ne sera pas modifiée puisque le taux de rémunération des élus restera identique.

Pour rappel, **le total mensuel des indemnités versées aux élus ne peut pas dépasser** l'indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire du Maire et des 4 Adjoints, soit une pour une commune comme Auceleuc dont la population totale est comprise entre 1000 et 3499 habitants :

$2\,121,03 + (813,88 \times 4) = 5\,376,55 \text{ € par mois.}$

Monsieur le Maire propose que les taux des indemnités restent inchangés par rapport aux taux de la délibération n°2023-53 du 13/12/2023, soit :

Qualité	Nombre d'élus concernés	Taux de l'indice brut terminal	Montant mensuel brut individuel	Montant mensuel brut global
Maire	1	36,57 %	1 503,22 €	1 503,22 €
Adjoints	4	7,21 %	296,37 €	1 185,48 €
Conseillers municipaux	8	1,25 %	51,38 €	411,04 €
		Total mensuel brut des indemnités des élus		3 099,74 €

NB : les montants ci-dessus sont donnés à titre informatif.

Enfin, monsieur le Maire précise que l'enveloppe brut pouvant être allouée mensuellement aux indemnités des élus est de 5 376,55 € et qu'il est à noter que les élus n'utilisent que 58 % de cette enveloppe soit 3 099,74 € mensuellement.

✓ **Approbation à l'unanimité**

● **Personnel communal : création de postes pour un recrutement au service technique et mise à jour du tableau des effectifs :**

Monsieur le Maire explique qu'un agent communal qui occupe les fonctions d'agent polyvalent du service technique à temps complet va quitter les effectifs de la commune suite à sa demande de mutation dans une autre commune à compter du 1^{er} septembre 2024.

La commune va publier une offre d'emploi pour recruter un agent polyvalent du service technique spécialisé en espaces verts et voirie.

Le recrutement sera prévu dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, il convient donc de créer tous les grades de ce cadre d'emploi sachant que le grade d'adjoint technique existe déjà au tableau des effectifs (grade occupé par l'agent actuel).

✓ **Approbation à l'unanimité** pour créer les postes tels que proposés afin de procéder au recrutement et pour modifier le tableau des effectifs de la commune en conséquence.

● **Points d'actualité divers :**

Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR) :

Une information importante concerne le fait que tous les avis nationaux pour la création du parc sont favorables. La création du parc se faisant par décret, les élections législatives à venir risquent de retarder de quelques mois ce décret.

● **Dinan Agglomération : points d'actualité**

Mode de gestion Eau et Assainissement :

Une réflexion est en cours afin de définir le futur mode de gestion de l'eau et de l'assainissement. L'objectif serait que le mode de gestion soit identique dans toute l'agglomération soit par une délégation à un prestataire privé soit en SEMOP soit en régie.

Acquisition de la partie Départementale du site de Bétineuc :

Lors de la dernière conférence des maires, l'information a été donnée que Dinan Agglomération se portait acquéreur de la partie Départementale du site de Bétineuc.



L'ACTION SOCIALE |

• PRIME ADAPT' PAR FRANCE RÉNOV'

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'aide MaPrimeAdapt' finance la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap.

Elle est également accessible aux propriétaires bailleurs.



Les travaux d'adaptation financés par MaPrimeAdapt' concernent, par exemple, le remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied, l'installation d'un monte-escalier électrique, la pose de mains courantes, l'élargissement des portes, l'adaptation des revêtements ou encore l'accès direct au logement. Les travaux s'adaptent en fonction des besoins spécifiques qui seront préconisés dans le diagnostic logement autonomie.

- Un accompagnateur AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) vous assiste obligatoirement pour vous aider à définir votre projet de travaux et vous accompagner dans sa réalisation. En fonction de la situation du ménage, un ergothérapeute pourra intervenir lors du diagnostic logement autonomie conjointement avec l'AMO.
- MaPrimeAdapt' peut financer 50 % ou 70 % de vos travaux en fonction de vos ressources.
- Le choix de l'artisan est à la discrétion de l'utilisateur. Toutefois, différents labels existent et attestent du sérieux ou de la spécialité de certains artisans : Silverbat, Handibat, Proadapt, des labels de qualification et de certification...

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Vous êtes propriétaire de votre logement ou locataire du parc privé et vous avez informé votre bailleur de votre volonté d'effectuer des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie.
- Vous ou un membre de votre foyer :
 - Est âgé de 70 ans ou plusou
 - Est âgé de 60 à 69 ans sur condition de GIR (groupe iso-ressources)ou
 - A un taux d'incapacité supérieur à 50 % ou bénéficie de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- Votre revenu est classé dans la catégorie ressources « modestes » ou « très modestes ».
- Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou que vous souhaitez mettre en location.
- Vous pouvez bénéficier d'une aide allant jusqu'à 21 000 € par logement (35 % de financement d'un plafond de travaux de 750 € par m², limité à 80 m²).
- Vous n'avez pas d'obligation de signature d'une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) si les travaux d'adaptation sont réalisés pour le locataire en place et que ce locataire est en situation de perte d'autonomie du fait de son âge ou d'un handicap.

Quel est le montant de l'aide ?

Dans la limite d'un plafond de travaux de 22 000 € hors taxes et selon le niveau de revenus de votre ménage, MaPrimeAdapt' peut financer jusqu'à 50 % ou 70 % du montant de vos travaux d'adaptation.

Comment obtenir votre prime ?

Prendre RDV avec un conseiller France Renov' auprès de Dinan Agglomération au 02 96 87 42 44 ou infoenergie@dinan-agglomeration.fr

LES INFORMATION LOCALES

• L'ÉTAT CIVIL

Décès :

Le 27 avril 2024, Monsieur Marcel LUCAS.
La municipalité soutient la famille et apporte toutes ses sincères condoléances.

Naissance :

Le 27 avril 2024 est née Kayte CHRISTOPHER,
4 La Porte au Gros
La municipalité félicite et apporte tous ses vœux de bonheur à la famille !

Mariage :

Le 4 mai 2024 : Louis BOUTIN
et Diane JOUBERT des OUCHES

Le 25 mai 2024 : Guy EXBOURSE
et Delphine PESTEL

Le 8 juin 2024 : Yannick MORIN
et Tiffany MARCHAND

• LES AUTORISATIONS D'URBANISMES

• LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- 1 La Denilais - Construction d'un carport
- 13 Lotissement Le Castel d'Anne - Construction d'un abri de jardin
- 2 La Guerinais - Construction d'une véranda
- 9 Rue du Châtelet - Pose d'une pergola
- 10 Rue du Châtelet - Changements des huisseries
- 20 Lotissement Le Castel d'Anne - Pose d'une clôture
- 5 Lotissement La Petite Vallée - Pose d'une clôture
- 17 Le Vieux Bourg - Réfection de la toiture
- 19 Le Vieux bourg - Installation de panneaux photovoltaïque
- 6 La Basse Freschais - Création de deux ouvertures

20 Domaine du Pré Meffray - Construction d'un carport

29 Le Vieux Bourg - Construction d'un carport

4 La Mégrais - Pose d'une pergola

9 Lotissement La Petite Vallée - Pose d'une clôture

5 Rue de la Mairie - Changement d'une menuiserie

22 Lotissement Le Castel d'Anne - Pose d'une clôture

PERMIS DE CONSTRUIRE :

1 Impasse des Fontenelles - Construction d'un garage et d'un carport

Si vous avez un projet de construction, d'aménagement ou autres, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie par téléphone ou directement en mairie aux horaires d'ouverture.

• FLASH

Attention aux nouveaux horaires de travaux de jardinage et de bricolage bruyants par arrêté préfectoral du 15 mai 2024 :

- Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 20h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

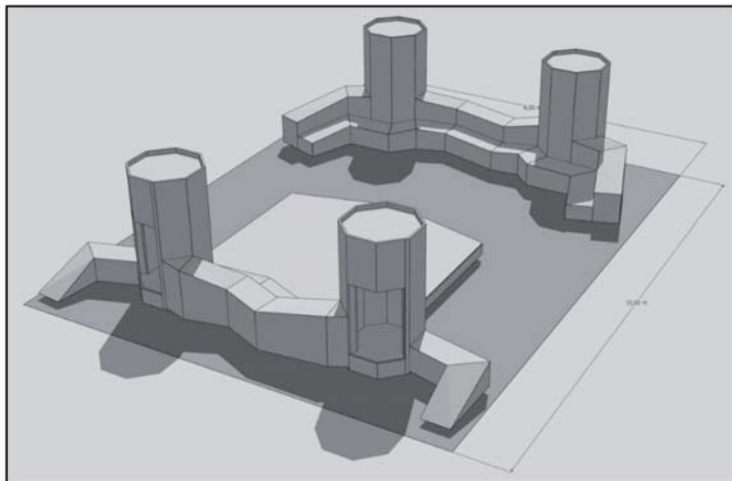


● LE FUTUR MOBILIER URBAIN DU CENTRE BOURG

Les travaux d'aménagement du bourg sont presque terminés par les entreprises mais ils vont se poursuivre à partir de cet automne par l'installation de mobilier urbain. La construction et la pose de ce mobilier sera, après validation des plans par le prochain conseil municipal prévu en septembre, réalisé par une équipe de bénévoles de la commune.

Un espace appelant à la créativité sera construit entre la bibliothèque et l'église. Cet espace en bois de 10 m sur 8 m sera construit sur 2 années.

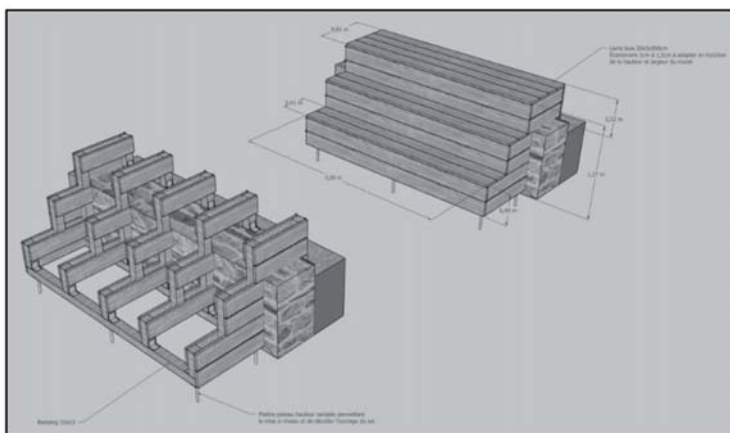
Ces structures pourront être investies par des enfants pour y jouer, par des adultes pour y pique-niquer, par l'école pour des petits spectacles, par les associations pour des activités diverses, par des professionnels pour des représentations... bref cet espace suscitant l'inspiration sera ouvert à tout le monde.



Devant la garderie, devant la mairie, devant la bibliothèque, des supports vélo seront installés pour y stationner son vélo en toute sécurité.

De l'autre côté de l'église un gradin sur 3 niveaux sera installé sur le mur d'enceinte de l'église.

Cette installation pourra servir de banc pour flâner, lire (une boîte à livre créée par les éclaireurs de France sera installée dans le même secteur), discuter entre amis, ou de gradin pour d'éventuels spectacles.



L'ensemble du mobilier urbain sera réalisé par des bénévoles.

Ce projet vous intéresse ?

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe en contactant la mairie pour de plus amples renseignements.

• PANNEAUX SOLAIRES

Prudence avant l'installation de panneaux solaires.

Appel à la prudence.

Parmi les entreprises réalisant l'isolation des maisons ou l'installation de panneaux solaires certaines sont sérieuses et fiables. D'autres le sont... beaucoup moins ! Comment éviter d'être victimes de ces dernières ?

Quelques suggestions :

- Ne jamais prendre de rendez-vous sur démarchage téléphonique ! Les bons artisans n'en ont pas besoin pour trouver leurs clients.
- Prudence avec les noms qui ressemblent à des organisations gouvernementales (mais qui n'en sont pas !), exemple : « Agence pour le Développement des Energies Renouvelables » ou « RGE »
- Préférez les entreprises locales qui vous ont été recommandées.
- Ne jamais rien signer au 1^{er} rendez-vous ! Donner un RIB ou vos coordonnées de carte bancaire serait considéré comme l'équivalent d'une signature.
- Lisez attentivement le devis, demandez des explications à l'entreprise. Si celles-ci ne vous paraissent pas claires, prudence ! Demandez au moins 2 ou 3 devis pour comparer les prix et les solutions techniques.

En cas de doute, vous pouvez contacter :

Emeraude Transition Energétique, association locale sans aucun but lucratif :

<https://emeraudetransitionenergetique.fr/> - 07 67 92 17 37

contact@EmeraudeTransitionEnergetique.fr

ou **Centrales villageoises**

rance-emeraude.centralesvillageoises.fr - 07 49 31 28 48 - rance-emeraude@centralesvillageoises.fr

• FRELON ASIATIQUE

Fin de campagne de piégeage du frelon asiatique.

La date de fin de campagne 2024 de piégeage du frelon asiatique s'est arrêtée au 25 mai 2024.

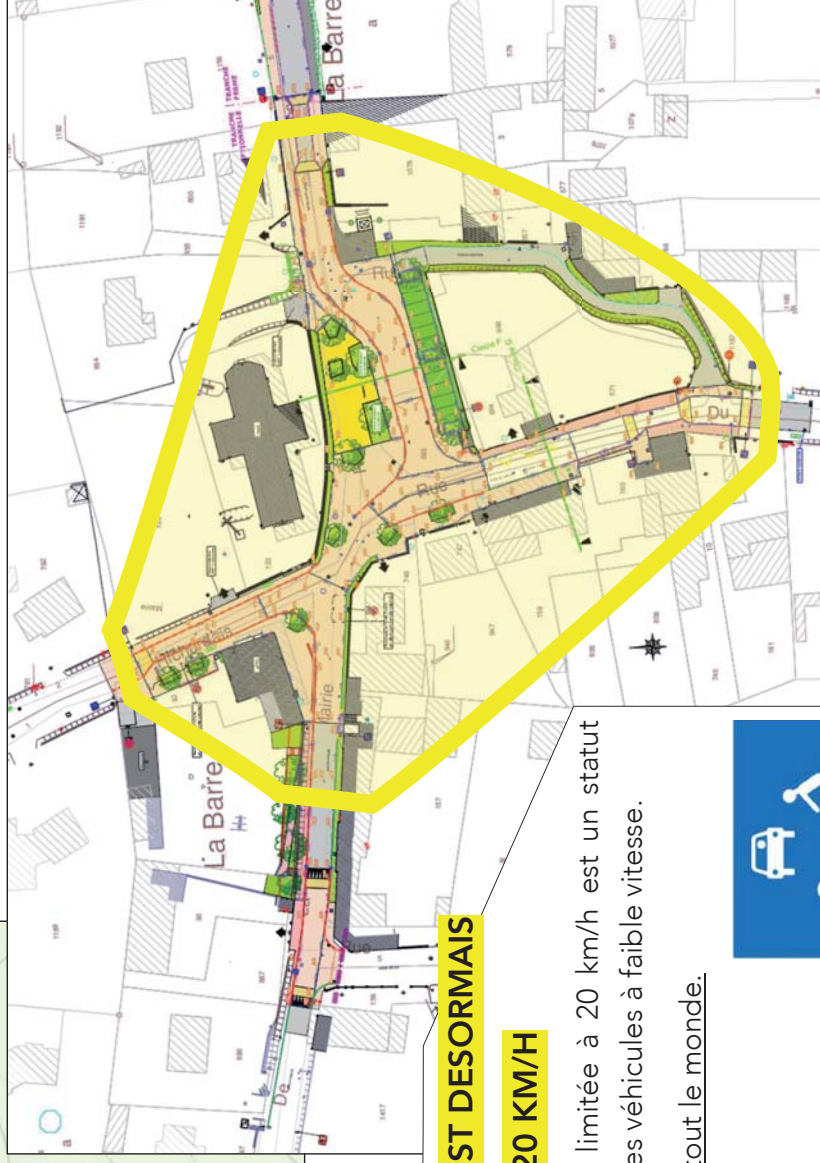


Les pièges Vétopharma distribués doivent être restitués. Vous avez la possibilité de le/les déposer à votre mairie ou à Dinan Agglomération (siège social ou antennes techniques).

Ils devront être rendus **PROPRES et COMPLETS** dans la mesure du possible, c'est-à-dire, composés de : un gobelet, un couvercle, un support noir d'accroche, d'un crochet et du flacon de produit attractif.

A l'issue de cette campagne de piégeage, nous vous invitons à transmettre le récapitulatif de vos données de capture par mail à l'adresse suivante : a.leconte@dinan-agglomeration.fr ou de déposer la fiche complétée avec votre piège.

Les limitations de vitesses dans le bourg d'Aucaleuc



ATTENTION L'HYPER CENTRE D'AUCALEUC EST DESORMAIS

UNE ZONE DE RENCONTRE LIMITE A 20 KM/H

Introduite dans le code de la route en 2008, la zone de rencontre limitée à 20 km/h est un statut réglementaire qui permet d'organiser la cohabitation des piétons et des véhicules à faible vitesse.

Ils matérialisent une zone où la circulation est apaisée et réduite pour tout le monde.

Les véhicules y circulent à 20 km/h.

Les piétons sont prioritaires sur tous les véhicules.

Les voitures, poids lourds, vélos, motos, trottinettes, etc. doivent rouler au pas.

Les piétons se déplacent librement dans cette zone sans passage piéton.



• TRANQUILLITÉ VACANCES

L'opération tranquillité vacances (OTV) est un service gratuit qui permet de lutter contre les cambriolages et les intrusions dans les logements pendant l'absence des résidents.

Pour bénéficier de ce dispositif, les habitants doivent prendre contact avec les services de police via la plateforme : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr>

Il suffit de communiquer les dates d'absences du domicile (entre 3 et 90 jours) ainsi que les coordonnées du lieu de vacances. Vous pouvez vous inscrire jusqu'à 72 heures avant le départ.



#contrelescambriolages

CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Ne pas diffuser ses dates et lieux de vacances sur les réseaux sociaux

Signaler son absence à son entourage (famille, ami, voisin)

Faire suivre son courrier et transférer sa ligne fixe sur son téléphone mobile

Créer l'illusion d'une présence (programmeur pour la lumière, la TV, etc.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
@Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

• LA FIBRE

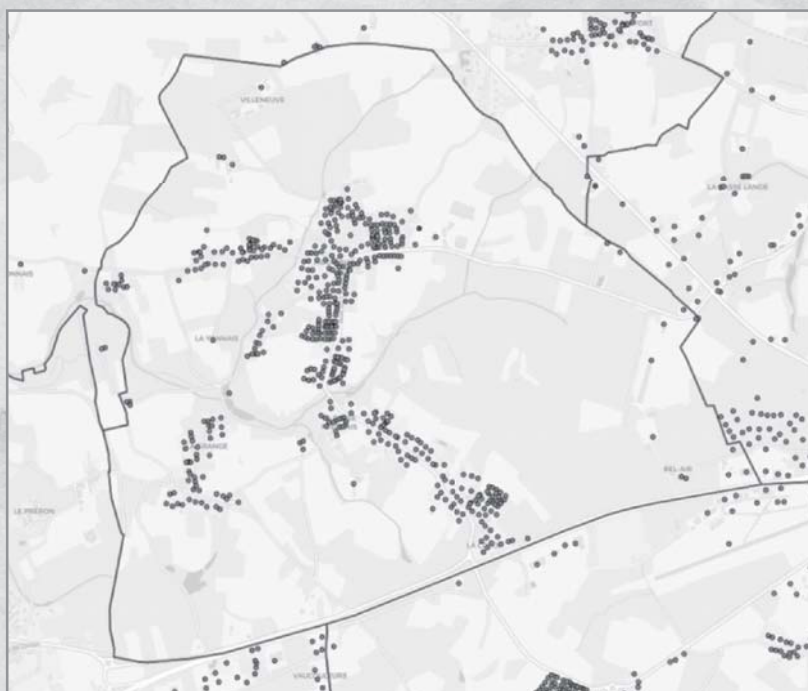
Depuis le temps que l'on en parle et que certain l'attend...

Enfin une bonne nouvelle...

La fibre est disponible à Aucaleuc, comme le montre ce plan où chaque point représente un bâtiment pouvant être raccordé.

Vous pouvez dès à présent contacter l'opérateur de votre choix (Orange, SFR, Free, Bouygues...) afin qu'il fasse le raccordement de votre domicile.

Surfez bien sur le web !



• NAVETTES ESTIVALES

DINAMO!
ESTIVAL

NAVETTES ESTIVALES

du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2024

Cet été, embarquez à bord des navettes estivales Dinamo
2 circuits pour vous évader, gratuitement !

Circuit n°

1

Dinan <> Sables d'Or les Pins

les mardi, jeudi, vendredi et dimanche



Circuit n°

2

Dinan <> Bétineuc <> Broons

les lundi, mercredi et samedi



DINAN
AGGLOMÉRATION

Informations pratiques

Mis en place par **Dinan Agglomération** du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2024 inclus, le service de navettes Dinamo! Estival est totalement gratuit et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les navettes circulent normalement pendant les jours fériés.

Réservation

La réservation n'est pas obligatoire mais recommandée pour les deux circuits, si vous êtes en bout de ligne et que vous souhaitez assurer votre place.

Vous souhaitez embarquer votre vélo avec vous lors de votre trajet ? Les navettes sont équipées de **porte-vélos**. **N'oubliez pas de réserver votre emplacement avant votre trajet.** (réservation obligatoire pour les vélos).

Réservation gratuite par téléphone au **02 96 77 26 37** du **lundi au vendredi, de 8h à 17h.**

Ce numéro est également disponible **le samedi de 8h à 12h**, uniquement pour des renseignements concernant le service.

Les réservations doivent être effectuées avant 17h (pour un trajet du mardi au samedi) **et au plus tard le vendredi à 17h** (pour un trajet le dimanche ou lundi).

Complémentarité Breizhgo

Vous souhaitez vous rendre au marché de Dinan, vous déplacer ailleurs sur le territoire, ou les horaires des navettes ne correspondent pas à votre déplacement ?

Les lignes régionales Breizhgo sont aussi présentes sur le territoire.

Pour plus d'informations : www.breizhgo.bzh

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire sur les circuits, les horaires ou les modalités de réservation, n'hésitez pas à contacter le **02 96 77 26 37** du **lundi au vendredi, de 8h à 17h.**

N'hésitez pas à consulter le site de Dinan Agglomération à l'adresse www.dinan-agglomeration.fr

DINAN
AGGLOMÉRATION

• LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Comme l'été dernier, la bibliothèque ne vous accueillera que les samedis de 10h à 12h (donc pas le lundi) du début des vacances solaires à la fin août.

- **S'inscrire pour emprunter des livres, des Cd, des DVD...**

L'accès aux bibliothèques est libre et gratuit, seul l'emprunt de documents nécessite au préalable une inscription.

- **Où s'inscrire ?**

Inscrivez-vous dans la bibliothèque de votre choix pour obtenir une carte d'abonnement qui vous permettra d'emprunter des livres, des magazines, des CD, des partitions, des DVD ou des liseuses dans les bibliothèques du réseau reliées informatiquement.

- **Préinscription en ligne :**

Vous pouvez vous préinscrire en ligne, puis finaliser votre inscription dans la bibliothèque de votre choix.

- **Durée de validité de l'abonnement :**

Votre abonnement est valable 1 an, à compter de la date d'inscription.

- **Tarifs :**

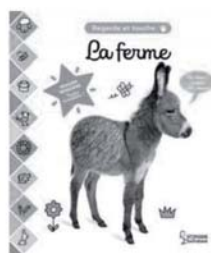
Gratuit pour les habitant.e.s de Dinan Agglomération et des communes d'Eréac, Lanrelas et Trémereuc. Autres tarifs : voir les tarifs appliqués dans chaque bibliothèque.

Bonnes vacances à tous.

L'équipe de la bibliothèque

Emmanuelle, Gisèle, Jacques, Jocelyne, Louis, Marie-Thérèse et Valérie.

Nos nouveautés :



Notre petite énigme :

« Du repos des humains, implacable ennemie. J'ai rendu mille amants envieux de mon sort.
Je me repais de sang et je trouve la vie. Dans les bras de celui qui recherche ma mort. »

Nicolas Boileau

Réponse bulletin précédent :

« Bavard - Oiseau - Café = Bavaroise au café. »



L'ENSEIGNEMENT |

• LA VIE DE L'ÉCOLE

ÇA BOUGE À L'ÉCOLE

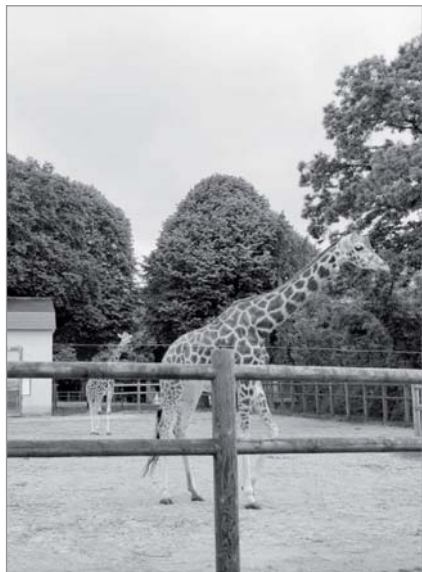
L'été, le soleil, la fin de l'année scolaire approche. L'école d'Aucaleuc a mis en place plusieurs activités avec les élèves.

Une série de sorties qui a débuté en avril, avec le spectacle de fin d'année, en partenariat avec Le Kiosque. L'ensemble des classes a présenté un spectacle musical autour de l'Amérique du Sud à la salle des fêtes de la commune. Une vente de pizzas au profit de l'école a été organisée en partenariat avec Nelly de Lulu pizz'. Cet événement culturel s'est suivi d'un séjour au Puy du Fou avec les enfants du CE1 au CM2. Ils ont pu approfondir leurs connaissances en histoire de manière ludique et immersive durant deux jours, comme le veut la tradition. Le projet a été financé par la mairie, l'école, et grâce à la participation des familles.



DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Mais à Aucaleuc, le sport aussi garde toute son importance. Deux rencontres d'athlétisme se sont déroulées aux mois de mai et juin, auxquelles ont participé les grandes sections et CP, mais également les CE1 et CE2. Une randonnée a eu lieu en mai, direction Bétineuc avec plusieurs écoles du secteur. Dernière activité en date, un module course d'orientation organisé pour les enfants du CE1 au CM2, en mai et juin.



Côté maternelle, les classes de la petite section au CP ont visité le zoo de la Bourbansais. Girafes, primates et autres animaux étaient au rendez-vous. Le projet a été financé par la mairie, l'école, avec une participation des familles.



Une dernière sortie annuelle a eu lieu au Temple de Mars le jeudi 4 juillet, sonnant l'arrivée des vacances.

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 2 septembre. Comme chaque année, l'amicale laïque vous accueillera avec le traditionnel « café de rentrée » dès 8h afin de créer un moment convivial.

• LA VIE DU CFA



ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 :

Les cours de tous les apprentis du CFA se sont terminés le mercredi 3 juillet 2024.

EXAMENS SESSION 2024 :

Ce sont environ 385 jeunes qui passent cette année un CAP, CTM, MC, BTM, BP, BAC PRO, BM, BTS ou CQP.

La publication des résultats est prévue le 28 juin pour les BTS, le 08 juillet pour les Bac Pro, le 9 juillet pour les CAP et le 10 juillet pour les BP.

VIE DU CFA DURANT L'ETE

Le Campus de Dinan-Aucaleuc restera ouvert durant toute la période estivale.

RENTREE 2024 :

La rentrée 2024 aura lieu le 29 août 2024 pour les professeurs.

Nous accueillerons les apprentis de 2^{ème} année de formation à partir du 2 septembre 2024.

Pour les jeunes qui signent leur 1^{er} contrat d'apprentissage, les cours débuteront à partir du 9 septembre 2024.

WORLDSKILLS COMPETITION :

Nous allons accueillir une nouvelle fois, du 1^{er} au 5 juillet 2024, l'équipe de France en peinture automobile de Worldskills France. Ils sont 3 compétiteurs dont Ronan Le Tutour de notre CFA.

Ils s'entraîneront pour la finale mondiale qui se déroulera à Lyon en septembre prochain.



LA VIE ASSOCIATIVE

• AMICALE LAÏQUE

Voilà l'été !

Après une année riche en actions et en émotions l'amicale laïque va pouvoir recharger ses batteries au soleil avant de reprendre le chemin de l'école au mois de septembre. Cette année encore l'amicale a pu compter sur les habitants d'Aucauleuc, la mairie, les parents de l'école, sur l'équipe scolaire et périscolaire ainsi que sur les enfants pour que de beaux moments de convivialité soient partagés et pour la réussite d'actions tout au long de cette année.

Depuis le mois de septembre, vous avez tous participé aux ventes de madeleines Bijou, de saucissons, de plats à emporter, de brioches et nous vous en remercions grandement.

D'autres moments ont marqué l'année, comme l'après-midi jeux organisé juste avant les vacances de Noël à la salle polyvalente, la soirée théâtre, l'après-midi chasse aux oeufs et bien sûr le 8 juin dernier la fête de l'école qui s'est déroulée sous une météo clémente dans une ambiance festive avec une belle représentation des enfants pour le plus grand plaisir des parents !



Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer qu'une opération « benne à ferraille » aura lieu à la fin des vacances. Vous aurez la possibilité de déposer votre ferraille dans une benne à votre disposition sur le parking de l'école ou de faire reprendre un véhicule du 26 août au 10 septembre.

Merci à tous pour votre participation qui nous permet de financer de beaux projets pour les élèves de notre école et un grand merci à l'ensemble des personnels de l'école pour l'organisation de ces projets qui mettent des étoiles dans les yeux de nos enfants.

Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous à la rentrée !

L'équipe de l'amicale laïque

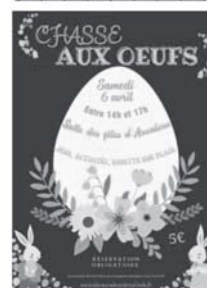
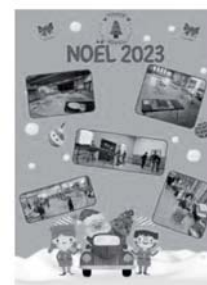
• CLUB DE L'AMITIÉ

Le club de l'amitié s'agrandit et forme une équipe dynamique et sympathique les lundis et jeudis (dans la marche).

La salle reste ouverte le mercredi après-midi pour les jeux.

Nous vous remercions d'avance.

Mmes Richard et Kertudo



• GYM POUR TOUS

Les cours de fitness en cours collectif se prendront le **mardi 10 septembre 2024 à 19h30** salle polyvalente sous la direction de notre coach sportif, Julie Leclerc.

- Fitness, pilates, renforcement musculaire
- Assouplissement, étirement sont au programme
- 1^{er} cours gratuit
- Adolescents et adultes seront les bienvenues
- Commune et hors commune
- Inscriptions avant les cours

Renseignement : 02 96 39 69 35 ou 07 70 03 75 13

• HOGAN COUNTRY SCHOOL

Nous sommes fiers d'accueillir dans notre commune d'Aucaleuc, **tous les animateurs de danses country de Bretagne, le samedi 7 septembre 2024**, à la salle polyvalente.

Cette rencontre permet de décider pour l'année, un ensemble de danses : débutantes, novices et intermédiaires de manière à uniformiser les listes dans les bals country, pour toute une année.

Ainsi, les danseurs de tous les clubs des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, peuvent apprendre les mêmes danses et les danser dans d'autres clubs et festivals pendant le week-end.

Pour ce qui concerne notre club, la rentrée se fera le lundi 9 septembre 2024 à 19h pour les intermédiaires et le jeudi 12 septembre pour les débutants et novices.



La cotisation annuelle est de 45 €.

La présidente, Martine Martin

Mail : hogancountryschool@gmail.com
Tél : 06 59 34 95 47

• SOCIÉTÉ DE CHASSE

Comme chaque année, en ce week-end prolongé de l'Ascension, la société de chasse organisait son traditionnel vide grenier et ball-trap.

Malgré la météo très clémente et ces cinq jours non travaillés, une vingtaine d'exposants se sont donnés rendez-vous ce jeudi 9 mai.

Une énorme baisse par rapport aux autres années.

A contrario, notre ball-trap fût une grande réussite où près de 400 séries ont été tirées en ce week-end du 11 et 12 mai.

Deux aucaleuens se sont distingués et ont atteint la finale. Mickaël A. pour la passée et Jean-François C. pour la fosse. Bravo à eux.



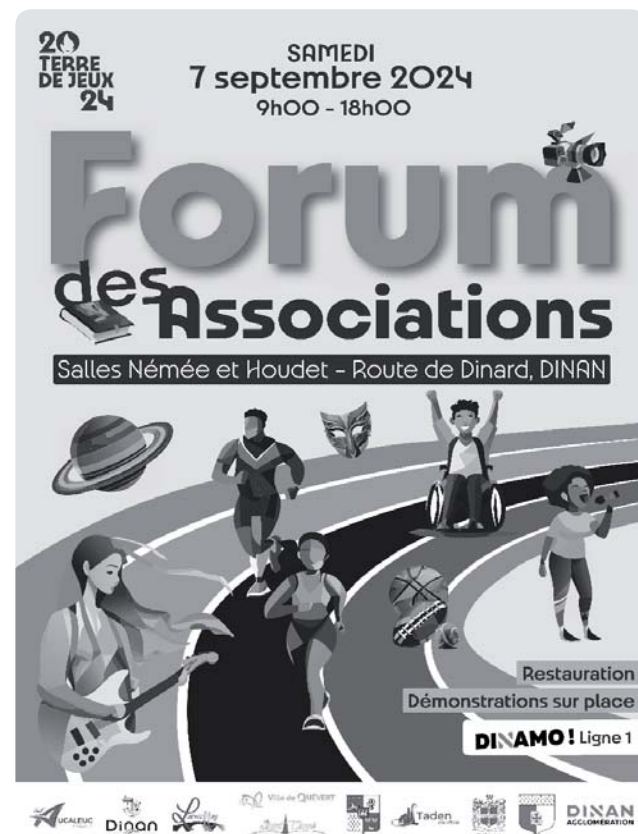
Il ne peut y avoir de manifestations réussies sans l'aide des acteurs et des bénévoles.

La société de chasse remercie donc tous les participants et bénévoles ayant participé à la réussite de ces deux manifestations.

Rendez-vous l'année prochaine.

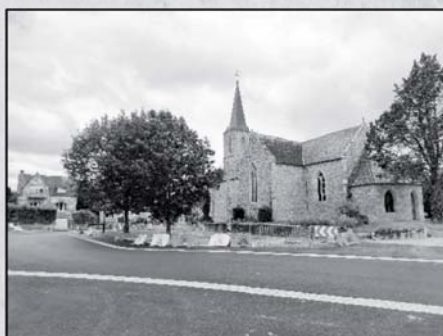
Bonnes vacances à vous tous.

Le président

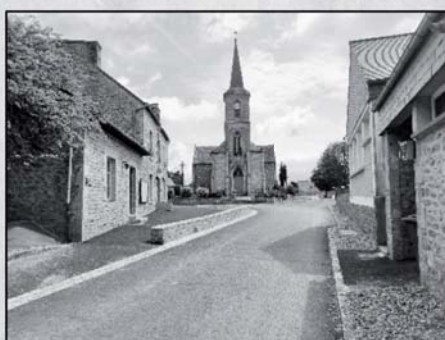


• LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS DU BOURG

L'espace piéton



L'espace monument aux morts



La rue de la Mairie

L'accès au square de la Mairie



La rue vers le Vieux bourg

La ruelle des Vergers



Le parvis de la Mairie



• CÉRÉMONIE DU 8 MAI



LES DATES À RETENIR

Plus d'infos sur le site www.aucaleuc.fr onglet « vie locale » rubrique « dates à retenir »

AOÛT

Vendredi 2 août	Cérémonie hommage à Augustin Leguen Stèle de la Croix Carrée - 18h
Du 26 août au 10 septembre	Amicale laïque - Parking de l'école, collecte de ferraille et évacuation de véhicules
Lundi 2 septembre	Café de rentrée de l'amicale laïque - Ecole - 8h

• CÉRÉMONIE HOMMAGE À AUGUSTIN LEGUEN

Le 2 août prochain se déroulera la cérémonie en hommage à Augustin Leguen.

En effet, le 2 août 1944, Augustin Leguen, instituteur et directeur de l'école de Quévert, était assassiné par les Nazis sur la commune d'Aucaleuc à la Croix Carrée.

Pour la commémoration des 80 ans, une cérémonie se tiendra à 18h à la stèle de la Croix Carrée puis direction Quévert où une déambulation sera faite de l'école où il enseignait, son logement, au café Lecuyer, à l'église puis à l'emplacement de l'ancien monument aux morts.

A 19h, à la bibliothèque de Quévert, un film retraçant le dernier jour d'Augustin Leguen sera projeté, film réalisé par Alain Moreau, président de l'association pour le Patrimoine de Quévert.

MÉMO |

• LA MAIRIE ET LES ÉLUS



2 rue de la Mairie
Tél. 02 96 39 40 68
Mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr
Site : www.aucaleuc.fr

• LES NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17

Brigade de Dinan : 02 96 87 74 00

SAMU : 15

Pompiers : 18

URGENCES MÉDICALES

Service des urgences :

Centre hospitalier René Pleven de Dinan
74 rue Chateaubriand

Maison médicale de garde :

Pour une consultation urgente le week-end
Le samedi de 14h à 23h
Le dimanche de 8h à 23h
74 rue Chateaubriand
(parking de l'hôpital, à proximité de l'entrée principale)
Tél. 02 96 85 78 44

Pharmacie de garde : 32 37 (numéro payant)

Défibrillateurs sur la commune :



- Rue de la Mairie
(dans le local technique au niveau de l'école - renforcement sur la rue de la Mairie)

- À la salle polyvalente
(à côté du local technique / local EDF)

Horaires :

Lundi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Mercredi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Permanences :

Maire : sur rendez-vous

Adjoints : sur rendez-vous

Action Sociale : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous merci de contacter le secrétariat de mairie.

• LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur Guy LOCKART

Permanences sur rendez-vous uniquement
(chaque mercredi (hors jours fériés) - De 9h à 12h)
Lieu : Atelier du 5 Bis
5 bis rue Gambetta - Dinan
Tél. 02 96 39 38 21 - www.conciliateur.fr

• LES DÉCHETS

Collecte des déchets ménagers :

Jours de collecte pour les déchets ménagers :

Zone nord d'Auceled jusqu'à La Freschais : mardi après-midi

Zone sud d'Auceled : mercredi matin

Jour de collecte pour les sacs jaunes : jeudi matin

Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre

La Basse Freschais : verre et papier

Parking salle polyvalente : verre / papier et emballages ménagers / vêtements

- Déchetteries :

Déchetterie de Quévert :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45

Déchetterie de La Landec :

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi et vendredi : de 14h à 18h

Mercredi et samedi : de 9h à 12h
et de 14h à 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h



BONNES VACANCES À TOUS



Photos tirées du film « Les Vacances de monsieur Hulot » de Jacques Tati